

Fin de vie : « L'amour est plus fort que la mort »

Déclaration de Monseigneur Centène

Au chevet de la dignité : le courage et la fraternité

Le débat actuel sur la fin de vie nous place collectivement à la croisée des chemins. Alors que des évolutions législatives se dessinent, ouvrant la porte à ce que certains nomment pudiquement « une aide active à mourir », l'Église ne peut rester silencieuse, non par goût de la polémique mais par fidélité à la mission reçue : être la gardienne de la fragilité.

Un test de civilisation

L'histoire nous enseigne une leçon fondamentale : la qualité d'une civilisation se mesure à sa capacité de prendre soin des plus faibles. Une société est d'autant plus humaine qu'elle honore davantage la vulnérabilité. A l'inverse, la barbarie commence là où l'on décide qu'une vie ne vaut pas la peine d'être vécue.

En ouvrant la voie à la suppression des plus fragiles, nous risquons de basculer dans une dérive eugéniste qui ne dit pas son nom. Choisir qui doit vivre et qui doit mourir en fonction de critères de « performance » où « l'utilité » pervertit le sens de notre destin commun.

La fraternité : remède à la solitude

Si la demande de mort survient, elle est souvent le cri de détresse d'une personne qui se sent devenir un poids. La « vraie fraternité » ne consiste pas à accéder à un désir d'en finir, mais à promettre « nous ne t'abandonnerons pas ».

Une société qui propose la mort comme solution à la souffrance abdique devant son devoir de solidarité. Porter ensemble le fardeau de la dépendance, c'est transformer la fin de vie en un temps de relation intense où le « prendre soin » remplace le « faire ». En visitant les malades, nous témoignons qu'aucune vie n'est une charge, mais un don à honorer.

L'objection de conscience : un rempart éthique

Dans ce contexte, l'objection de conscience est un acte de résistance nécessaire. Elle est le droit fondamental de tout soignant et de tout établissement chrétien de refuser de poser des actes qui contredisent leur mission première : « tu ne tueras pas » et « tu soigneras toujours ».

C'est le respect de l'intégrité de ceux qui ont choisi de guérir, et la préservation d'un projet fondé sur l'Évangile.

Un établissement chrétien doit rester un sanctuaire où la mort n'est jamais donnée mais où la vie est accompagnée jusqu'à son terme naturel.

Un appel à l'espérance

Demander la clause de conscience, c'est affirmer qu'une société se grandit lorsqu'elle protège la liberté de ceux qui choisissent exclusivement de tendre la main. Ne nous laissons pas gagner par le découragement. Au milieu des doutes nos communautés sont appelées à être des lieux prophétiques. Puisse notre conscience rester une lampe allumée témoignant que l'amour est plus fort que la mort.



Monseigneur Raymond Centène,
le 5 février 2026